

## Définition de lien matrimonial

Par **Lolaaa**, le **01/03/2022** à **17:06**

Bonjour,

J'ai un cas pratique à rendre et une des questions qui m'est posée est de savoir quelle est la procédure susceptible de réduire à néant le lien matrimonial. Néanmoins, il est précisé ceci entre parenthèses : en souhaitant aussi obtenir des conseils sur une éventuelle procédure de divorce.

J'aimerais donc savoir si quelqu'un pourrait m'éclairer sur la différence entre la fin du lien matrimoniale et le divorce.

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/03/2022** à **07:26**

Bonjour

Il faudrait que vous nous donniez les faits de ce cas pratique.

Il existe en effet une autre cause de dissolution du mariage à côté du divorce : l'annulation du mariage.

Les faits de votre cas pratique contiennent peut-être des éléments qui nous permettraient de partir sur l'annulation du mariage.

Par **Lolaaa**, le **02/03/2022** à **17:47**

Voici les faits :

Augustin TRAQUENARD, en plein de sarroi, vient vous consulter.

Marie avec Rose-Lili BELLULE, depuis le 2 août 2020, il est encore sous le choc d'une découverte récente qui a entraîné une profonde déception générale d'un état

de?pressif important.

En septembre 2019, alors de passage en Corse, Augustin avait rencontre? Rose-Lili, alors te?le?ne?gociatrice, au cours d'un di?ner organise? chez des amis communs.

Rentre? a? Paris et comple?tement e?pris de la belle Rose-Lili apre?s cette soire?e, il entretient alors avec elle une correspondance amoureuse et passionne?e. Sans tarder, de?but 2020, Rose-Lili vient le rejoindre a? Paris et ils emme?nagent ensemble, de?s avant le mariage.

Or, en fe?vrier 2021, durant l'une des fre?quentes absences de son e?pouse (Rose-Lili se rend souvent en Corse pour visiter sa famille), une amie bien intentionne?e a re?ve?le? a? Augustin que sa femme n'e?tait pas te?le?ne?gociatrice, comme elle le pre?tendait, mais qu'elle exerc?ait en re?alite? (et ce, au moins depuis 2014) une activite? d'escort girl, louant ses services sur internet, sous lepseudonyme de Ca?line, et proposant des prestations sexuelles tarifie?es. Selon les dires de cette me?me personne, Rose-Lili continuerait de se livrer, depuis son mariage, a? la me?me activite? lucrative.

Apres ve?rifications et re?union de plusieurs preuves accablantes, Augustin TRAQUENARD est force? d'admettre l'activite? d'escort girl de sa femme dont il ignorait tout, avant comme apre?s leur mariage. Consterne? par le de?faut de moralite?, de loyaute? et de probite? de son e?pouse, il souhaite vivement mettre un terme a? son mariage. C'est certain, s'il avait eu connaissance de la ve?ritable profession de son e?pouse, il n'aurait jamais e?pouse? Rose-Lili. Soudainement, la poursuite de la vie commune lui apparai?t comple?tement intole?rable.

Il vous demande donc de lui indiquer une proce?dure susceptible de re?duire a? ne?ant le lien matrimonial (en souhaitant aussi obtenir des conseils sur une e?ventuelle proce?dure de divorce).

Il voudrait aussi savoir s'il pourra obtenir des dommages et inte?re?ts en re?paration du pre?judice moral qu'il a subi.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/03/2022** à **07:19**

Bonjour

Je vous donne une piste de réflexion

Article 180 du Code civil (2nd alinéa) :

[quote]

S'il y a eu erreur dans la personne, ou sur des qualités essentielles de la personne, l'autre époux peut demander la nullité du mariage.

[/quote]